

# Communiqué : "Non au retour du délit de blasphème"

Par **Le Collectif laïque national**, 7 février 2020

La liberté laïque de critiquer les religions, ainsi que la liberté d'expression sont, aujourd'hui encore, attaquées de toute part.

Une jeune fille a été récemment injuriée, menacée de mort par égorgement et déscolarisée pour échapper à ces menaces parce qu'elle s'était insurgée, par une critique acerbe de la religion musulmane, contre un harcèlement sexiste et homophobe.

Or, elle s'est vue mise en cause, accusée d'être en partie responsable de ces appels au meurtre, dans le contexte alarmant de l'absence de réaction des partis politiques progressistes ou de certaines associations des droits de l'Homme ou prétendument féministes, voire même du déni des atteintes ainsi portées à ses droits fondamentaux. Ainsi, M. Zekri, Délégué général du Conseil Français du Culte Musulman déclarait « *elle l'a bien cherché, qu'elle assume* ».

Parallèlement, le Procureur de la République de Vienne (Isère) ouvrait deux enquêtes, l'une visant à retrouver les auteurs des menaces, l'autre de possible incitation à la haine.

De son côté, Mme Belloubet, Garde des Sceaux, déclarait : « *l'insulte à la religion est une atteinte à la liberté de conscience* ».

Nous prenons acte que la ministre est revenue sur ses déclarations après l'indignation légitime qu'elles avaient provoquée. Force est toutefois de constater que la ministre s'est contentée de plaider « la maladresse » de ses propos sans rectifier clairement la faute morale et juridique qu'ils constituaient.

Nous nous félicitons que le Parquet ait conclu que « *les propos diffusés, quelle que soit leur tonalité outrageante, avaient pour seul objet d'exprimer une opinion personnelle à l'égard d'une religion, sans volonté d'exhorter à la haine ou à la violence* ».

**Ces événements s'inscrivent dans une tendance alarmante au retour du délit de blasphème.**

De telles prises de position, qui remettent en cause les fondements de notre République laïque, nos droits constitutionnels et la suppression, dès 1791 et confirmée en 1881, du délit de blasphème, sont d'autant plus inacceptables quand elles sont portées par des ministres de la République.

Elles illustrent la dérive actuelle tendant à amalgamer pernicieusement la critique de la religion au racisme. Il faut sortir de cette escroquerie intellectuelle si bien dénoncée par le regretté Charb (1).

Nous avons l'obligation de dénoncer l'alliance objective de certains milieux religieux pour bâillonner la critique de leurs croyances et, en particulier, de dénoncer un certain islam, se disant modéré, qui montre une fois de plus son vrai visage alors qu'il est pressenti pour encadrer un problématique islam « de France ».

Comme Mme Schiappa, secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, les a justement qualifiés, les propos tenus par M. Zekri sont « *criminels et coupables* ».

Le Collectif laïque national entend continuer à défendre avec force et vigueur l'inaliénable liberté que chaque citoyen de la République française possède de pouvoir s'exprimer et de pouvoir critiquer toute religion ou opinion, quelle qu'elle soit.

Fait à Paris le 03 février 2020